

Compte-rendu Comité Directeur Du 25 juin 2011 PV n° 7

Membres Présents	Membres Absents excusés
R. Broustaut D. Vasselín D. Bonithon B. Bourlier M. Fernandez F. Lejeune T. Michoux P. Quoy M. Terrien	A. Augelle J. Canal P. Duchemin V. Jordy N. Planelles L. Pujos D. Sanchis

Invité
A. Nègre - DT Course

Prochain Comité Directeur le 1er octobre à Paris (à confirmer)

Approbation du PV du 12 février 2011

👉 PV Approuvé à l'unanimité

Calendrier 2012

- Inter-zones
 - Manche 1 : Chaque zone a un organisateur.
 - Manche 2 : Manque 1 organisateur pour la zone Centre Nord. Dans la zone Ouest, 2 organisateurs potentiels Bouguenais et Alençon. La préférence a été donnée à Alençon.
- **France indoor CJS** : 2 candidats, Agen et Bouguenais. En raison d'un différend financier avec le VRS, l'organisation de ce France a été confiée à Bouguenais et les autres demandes du VRS sont conditionnées à la régularisation de cette situation.
- **France Marathon** : Le CRC de Basse Normandie s'étant désisté, nous n'avons plus d'organisateur. Un appel à candidature est donc lancé !
- **½ finales France Route** :
 - Manche 1 : Moulleron le Captif
 - Manche 2 : Sablé sur Sarthe
- **France Route** : 2 candidats, Moulleron et Grenade. Dans le cadre des 70 ans du club, préférence a été donnée à Grenade.
- **France Piste** : Piste de Longjumeau, organisé par 3 clubs de l'Essonne (Brétigny sur Orge, Longjumeau et Breuillet). Le 1^{er} WE de juillet étant aussi le dernier de juin, il est nécessaire de contacter les organisateurs pour décaler ce France au WE suivant.
- **Euro Master** : Après avoir organisé le mondial Master en 2011, Dijon est candidat pour le championnat d'Europe vétérans en 2012. Le Comité Course émet un avis favorable.
- **Les 3 Routes** : Nouvelle épreuve du 26 au 28 mai, organisée par les clubs de Château Gontier, AL St Sébastien, Les Sorinières et le CPR Moulleron.
- **Calendrier 2012 en ligne sur le site FFRS/Course**

Coupe de France de Roller Marathon

- ❑ **Bilan intermédiaire par B. Bourlier**
- **sportif**
 - 3 marathons : Lille en mars 321 participants, Rennes en mai 255 participants, Dijon en juin 695 participants (World Master)
- **Partenariat**
 - 3 partenaires : Ligne Droite, Power Slide, Rollx
 - Obligation d'être plus strict l'an prochain avec les clubs organisateurs pour la visibilité des stands de nos partenaires.
- **Communication**
 - 2 magazines Rollerzine
 - Page sur Face book (183 abonnés)
 - Site Internet : mise en ligne du classement le lundi, du général le mercredi (environ 1000 consultations le lundi puis 250 dans la semaine qui suit la course)
 - 1 logo bien identifié
 - 1 reportage (résumé vidéo) après chaque étape
- **Organisationnel**
 - Lille : Organisation moyenne, circuit difficile, manque de bénévoles
 - Rennes : Relation très contractuelle, partenaire mis à l'écart, pas de course d'enfants
 - Dijon : Pas de respect du règlement (podium moins de 20 ans), partenaire mis à l'écart

Il est rappelé que le cahier des charges et le règlement doivent être respectés :

- Obligation de mettre en place les courses de jeunes
- Validation de l'implantation du village roller par la commission CFRM.

Courses relais par équipe « 6 heures ..., 12 heures ..., 24 heures ... »

□ Etat des lieux par T. Michoux

- Leur point commun fort est de proposer une formule à un public Open et averti dans le but de faire participer un maximum de gens quelque soit leur âge, leur niveau. Elles se veulent conviviales avant tout mais néanmoins sérieuses dans leur organisation par la présence notamment d'un chronométrage à puces électroniques pour la majorité d'entre elles.
- Chaque organisation a son propre règlement, hormis pour les 5 épreuves du challenge du centre où seuls le montant et le nombre d'engagés sont à l'appréciation de l'organisateur.
- S'il y a un point commun unanime, c'est le public concerné, ouvert aux licenciés et non licenciés. La tranche d'âge varie, dès 12, 14, 15 ou 16 ans, course en individuel, en duo ou en équipe.
- Les catégories : c'est le point qui présente le plus de disparité, cela va de 3 à 11 catégories possibles.
- Les tarifs sont très variables. Certains affichent un tarif à la personne, d'autres des tarifs par équipe ou duo et parfois forfaitaires.
- Le jury est constitué selon le calendrier dans lequel il apparaît et à défaut par des membres de l'organisation.
- Côté sécurité les patineurs doivent être équipés de roller en ligne, le casque est obligatoire et les protections fortement recommandées. Le nombre de secouristes et signaleurs est apprécié en fonction du circuit et des consignes de sécurité imposées par la collectivité locale.
- En dehors du circuit Carol, tous les parcours se situent en centre ville sur une distance relativement courte (1,5 à 2,5 km au max)

□ Propositions pour accompagner ces organisateurs

- Proposer aux clubs un modèle type d'organisation de relais, qui serait un outil pour leur développement au même titre que les kid's Roller.
- Elaborer un cahier des charges et règlement pour une organisation nationale très ouverte
- Mettre en place un calendrier dédié où toutes ces épreuves nationales, régionales ou départementales seraient répertoriées. Les ligues (voire interzone) seraient libres de le mettre en place à leur convenance comme l'a su si bien faire la ligue du Centre.

Merci de faire remonter à T. Michoux toutes les manifestations de ce type connues dans chaque région en faisant la distinction entre organisateurs affiliés à la FFRS et les non affiliés.

Roller Derby

□ Qu'est-ce que le roller derby ? d'après le site « roller derby Ligue de paris »

- Le roller derby est un sport d'équipe américain de vitesse et de contact, essentiellement féminin, qui nécessite rapidité, détermination et endurance.
- Il est joué sous forme d'affrontement entre deux équipes de filles à roller qui se poursuivent sur une piste ovale. Chaque équipe comprend un pack et une jammeuse.
- Le pack est constitué d'un pivot et de trois bloqueuses. La jammeuse est une attaquante dont le rôle est d'effectuer le plus grand nombre de tours de piste, en dépassant les filles du pack adverse.
- L'objectif des bloqueuses est d'empêcher la jammeuse adverse de passer et d'aider sa propre jammeuse à se frayer un chemin.
- Pour atteindre cet objectif, il est permis de porter certains coups avec les épaules et les hanches afin de faire chuter ses adversaires ou de les gêner.

- ↪ Cette discipline, implantée dans les grandes villes (Paris, Bordeaux, Toulouse, Metz...) est rattachée pour l'instant à la discipline Course de la FFRS.

CTA et réglementation

- **Confirmation des 2 juges français pour les championnats d'Europe**

- F. Laurent : Euro jeunes à Pollenza (Italie)
- L. Huguen : Euro absolus à Heerde (Pays Bas)

A noter que depuis quelques années, les juges officiant sur les championnats d'Europe sont hébergés en chambre double. Le transport reste à la charge de chaque nation.

- **Nouveaux juges nationaux :**

- Rémy Huguen (Bretagne)
- A. Geslot-Grizeau (Ile de France)
- Dominique Poidevin (Bretagne)
- Loïc Bouriau (Pays de Loire)

- **Arbitre Haut Niveau 2010**

- Avec 6 jours de compétitions, Claude Arondel remplit les critères.

- **Les 6 heures de Montluçon**

- F. Lejeune a contacté Ph. Dutruich et B. Joly pour être Juge Arbitre le 6 novembre 2011 sur cette compétition inscrite dernièrement au calendrier national course. Il est en attente de réponse.

- **France Piste**

- 2 juges arbitres : F. Laurent et C. Arondel.
- Pour éviter une perte de temps entre 2 courses, F. Lejeune leur demande de faire distribuer à la chambre d'appel des cartons de couleur correspondant à une ligne de départ.

- **Secrétariat des championnats**

- Voir si le chronométrateur peut sortir les séries des qualifiés dès la fin de l'épreuve concernée.
- Vu le suivi minutieux et la densité d'un secrétariat course, un stage de formation peut être proposé aux personnes susceptibles de tenir ce poste. **Merci à chaque CRC de communiquer ses besoins à B. Bourlier dès la rentrée.**
- Un coaching des juges sur le terrain sera assuré par M. Campoy lors du France Piste à Valence d'Agen.

Hors réunion : Le CNC/CTA n'ayant pas confirmé cette prestation à Martine, celle-ci n'est pas disponible ce Week-end. F. Le Jeune et M. Campoy fixeront une date pour cette intervention la saison prochaine, F. Le Jeune communiquera la date arrêtée lors de la prochaine réunion du CNC

- **Tenue des juges et autres officiels**

- D. Bonithon est chargé de voir auprès d'un fournisseur pour chemisier/chemisette et coupe vent.

- **Règlementation**

- **Agés catégorie Vétérans :** Alignement sur le règlement du CIC. Dorénavant V 1 à partir de 36 ans dans l'année (et non 35) à 49 ans. V2 à partir de 50 ans. Décision applicable dès la nouvelle saison.

Rappel : les patineurs ayant couru en catégorie vétérans en début de saison, ne peuvent pas participer aux 3 Pistes en catégorie National.

- **Les distances 2012** : sans changement
- **Les protocoles 2012** :
 - Indoor : Pas de changement de zone
 - $\frac{1}{2}$ finales France : Maintien du tournoi 1000 m et des courses « tous ensembles »
 - Les patineurs de l'Ile de la Réunion étant hors qualification, ils seront placés de façon aléatoire sur la ligne de départ (1 sur chaque ligne).
 - Les relais du France Piste : L'application stricte du règlement en vigueur limite à 3 le nombre d'équipes féminines pouvant participer, cela n'étant pas le but recherché, nous avons décidé :

Pour 2011 : de tenir compte de l'âge des athlètes à savoir 1 athlète (fille ou garçon) surclassé senior mais étant né en 92 ou 93 peut intégrer une équipe en étant considéré comme junior. La présence d'un cadet ou cadette reste obligatoire.
Cette règle (cadet junior senior) s'applique aussi pour les équipes constituées à l'intérieur d'une ligue ou zone mais pas au-delà.

Pour 2012 nous allons étudier le principe de favoriser les équipes de club. Nous vous ferons part de notre réflexion à l'automne.

Pour toutes les équipes, nous rappelons qu'elles ne doivent absolument pas porter le nom d'un sponsor mais celle d'un club, département ou région.

DTN

- **Développement**
Alain Nègre, présente les indicateurs de développement (en annexe)
 - Nous avons dépassé 10 000 licenciés mais par rapport aux autres Comités, la Course est le Comité qui a le moins augmenté
 - Nous perdons beaucoup de licenciés à partir de la catégorie minimales, voir ce que nous pouvons (devons) faire en matière de compétitions pour fédérer nos minimales et nos cadets.
 - Le DTN H. Lallement annonce la nomination d'un cadre référant « courses d'endurance » pour mener une réflexion sur le type de course à proposer à un public de 12/16 ans peu ou pas intéressé par les courses traditionnelles.
- **Projet de détection**
Le CD du CNC valide le projet de détection 2011/2012 que vous trouverez en ligne sur le site FFRS/Course/DTN/France jeunes.
- **Mécénat et sponsoring**
 - **Projet de créer un club des partenaires et de vente « en ligne » des articles textiles sur la « boutique »**
 - **Sponsor sur combinaison équipe de France**
 - ↳ Acté par le CNC

Communication

- D. Vasselín présente rapidement le projet du nouveau site Internet fédéral. Ce site devrait être opérationnel à l'automne. Auparavant chaque Comité devra faire face à un gros travail de construction des rubriques et des contenus ainsi que du rapatriement des archives.
- Le module « Résultats » : D. Brillault a rencontré la Sté Netixia à Tours le 3 mai. Depuis plus de nouvelles

Hors réunion : le 27 juin T. Cadet toujours en charge de ce dossier côté fédération, nous informe que la Sté va procéder au développement de nos demandes et que nous devrions pouvoir commencer les tests d'ici peu !

Le 14 juillet, D. Brillault nous fait un point de la situation : d'ici fin juillet fourniture de l'application en développement pour tests. Début août premières modifications suite aux tests, début septembre suite des modifications et présentation aux CRC. Début octobre production et intégration des compétitions régionales.

Nous remercions Didier pour son implication dans le suivi et le développement de ce module et espérons qu'il verra le jour pour cette nouvelle saison.

Trésorerie

- Nouvel achat de 110 transpondeurs par le CNC
- Application des nouvelles procédures financières de la FFRS (extrait du barème de remboursement en annexe)
 - Déplacement : pas de changement (location de véhicule au delà de 800 kms A&R)
 - Restauration : plafonné à 16 €
 - Parking : 15 € jour

Divers

- **Commission de discipline de 1^{ère} instance** : D. Vasselín, Présidente de la commission propose D. Brillault au poste de secrétaire de séance. Candidature validée à l'unanimité.
Hors réunion, elle propose F. Gigan en remplacement de C. Desmet. Candidature validée par mail par les membres du CNC.
- **CRC Bourgogne** : suite à des mésententes entre clubs, le CNC a été saisi pour autoriser l'engagement de patineurs au France Piste alors que ceux-ci n'ont pas participé aux régionaux !
↳ Le Comité Course a décidé de repêcher seulement les patineurs mineurs, afin qu'ils ne soient pas les victimes des problèmes entre dirigeants.
- **Changement de dénomination des Comités** : R. Broustaut informe les membres sur la modification d'appellation des Comités. En effet lors de la présentation des statuts de la « Fédération de Roller Sport » au Ministère, une remarque a été faite sur l'emploi de Comité **national** qui ne peut être justifié que pour une Confédération ! Ainsi tous les Comités perdent l'attribut « national » et deviennent simplement Comité Course, Comité Rink Hockey, Comité RILH ou Patinage Artistique....

Séance levée à 18H00

D. Vasselín le 29 juillet 2011

D.VASSELIN@orange.fr

Dominique Vasselín

Secrétaire Générale du CNC



REGLEMENT DES PROCEDURES FINANCIERES

IV – Barèmes de remboursement

A – Moyens de déplacement

Afin d'éviter l'avance de fonds personnels, les réservations d'hôtel, de repas, de véhicules et de titres de transports sont effectuées, autant que possible, par le secrétariat du siège fédéral ou des comités nationaux et commissions.

- **Le TRAIN** doit être utilisé en tant que **mode de déplacement principal**.
 - Le remboursement est effectué sur présentation de justificatifs originaux sur la base du plein tarif 2° classe. Il peut en être différemment (remboursement 1^{ère} classe) en cas de conditions financières plus avantageuses (abonnement, statut spécifique, offres promotionnelles ou autres ...) et justifiées explicitement pas le demandeur
- **La voiture personnelle** ne peut être utilisée que pour des déplacements n'excédant pas 800 kms environ A/R. Dans un but de réduction des coûts, le co-voiturage doit être recherché systématiquement.
 - L'utilisation d'un véhicule personnel à l'occasion d'un déplacement qui aurait dû être effectué en train ou en voiture de location sera remboursé sur la base du coût du trajet SNCF 2^{ième} classe entre les deux gares les plus proches du domicile et du lieu de déplacement.
- **L'AVION constitue un mode de déplacement exceptionnel sur le territoire national et doit faire l'objet d'une autorisation circonstanciée d'un ordonnateur, sauf conditions financières spécifiques plus avantageuses que le train,** justifiées explicitement pas le demandeur.
 - Dans l'hypothèse où le déplacement en avion s'avère moins onéreux que le déplacement en train, ce dont l'utilisateur devra attester, le remboursement des frais ainsi engagés sera effectué.
- **La location de véhicule** est obligatoire pour les longues distances (supérieures à 800 kms A/R environ) lorsque l'utilisation du train est difficile ou inadaptée en raison des contraintes occasionnées par le déplacement. Elle obéit à certaines règles établies ci-après :

Type de réservation	Type de véhicule autorisé (maxi)
- à partir d'une gare ou d'un aéroport	Catégorie B (type 206)
- pour des distances totales inférieures à 400 kms	Catégorie B (type 206)
- distances totales supérieures à 400 kms (ou inférieures avec plus de 2 personnes)	Catégorie C (type 307)
- distances totales supérieures à 800 kms	Catégorie D (type grand tourisme) ou utilitaire
- pour transport de personnes ou matériel	Catégorie D (type grand tourisme) ou utilitaire

- Hormis les cas de surclassement éventuels offerts par le loueur, ou conditions spécifiques plus intéressantes, les réservations doivent être limitées à ces conditions. La remise à niveau en carburant doit être effectuée, avant de rendre le véhicule.
- Afin d'éviter l'avance de fonds et le dépôt d'une caution, les élus fédéraux peuvent obtenir la réservation d'un véhicule de location via les services de la Fédération ou des CN qui procéderont à la réservation auprès d'un loueur partenaire.

B – Barèmes applicables

Les frais engagés à titre personnel dans le cadre de l'activité fédérale sont remboursés sur la base du barème ci-après :

1- BAREME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT sur utilisation du véhicule personnel (voir ci-dessus pour conditions d'utilisation du véhicule personnel)

0. 30 Euros / Km + péages - Les tickets originaux de péage, ou copie écran de la facture électronique, doivent être joints impérativement. A défaut, ils ne sont pas remboursés.

En cas de désaccord pour le nombre de kilomètres effectués, la référence à « Via Michelin » sera retenue.

2- BAREME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE RESTAURATION ET D' HEBERGEMENT

Justifiés par un déplacement ou une réunion de travail

Restauration individuelle ou collective	Hébergement (par chambre)
<p>🕒 Frais réels plafonnés à 16 euros pour les élus, pour les salariés, Conseillers Techniques Sportifs et autres intervenants</p>	<p>🕒 Frais réels plafonnés :</p> <p>En semaine : 100 Euros à Paris, à 80 Euros en Province, petit déjeuner inclus</p> <p>En Week-end (vendredi soir à dimanche soir) 80 € à Paris, 60 € en Province, petit déjeuner inclus</p>

Les justificatifs présentés à l'appui des demandes de remboursement de frais doivent mentionner les noms de l'ensemble des personnes pour lesquelles les dépenses ont été engagées. **Les justificatifs originaux doivent impérativement être joints et agrafés aux demandes, dûment complétées par ailleurs.**

Ces barèmes s'appliquent en cas de restauration **individuelle** d'un bénévole FFRS ou d'un permanent FFRS. Ils ne s'appliquent pas en cas d'invitation d'une personne extérieure à la Fédération (« frais de représentation/réception »), cette possibilité étant réservée à un ordonnateur ou soumise à accord de celui-ci.

3- FRAIS DE PARKING ET DE TAXIS

Le remboursement des frais de parking est opéré, sur présentation de justificatifs, dans la limite de 15 € par jour.

L'utilisation du taxi doit demeurer exceptionnelle et justifiée par des contraintes particulières, les transports en commun devant être privilégiés.

➤ **Les frais engagés dans un cadre excédant les présentes conditions, sauf autorisation circonstanciée d'un ordonnateur, demeureront à la charge du demandeur.**

C – Cas dérogatoires

- Une autorisation circonstanciée du Président ou du Trésorier (ère) de la FFRS est nécessaire pour pouvoir déroger aux règles ci-dessus
- Toute utilisation excédant les présentes conditions demeurera à la charge de l'utilisateur.